



Archives départementales de l'Aube

Archives notariales

Sous-Série 2E 120

*Versement de l'étude notariale de Maître Caroline
COURAILLON-ROUETTE (Les Riceys)
Répertoire numérique*

par

David LING

sous le contrôle et la direction de Nicolas DOHRMANN

2024

Identification

Intitulé/ Analyse : Minutes notariales.

Dates extrêmes : 1931-1945

Importance matérielle : 5,65 m.l.

Contexte

Office(s) notarial / notariaux producteur(s) : Les Riceys

Office notarial versant : Étude de Maître Caroline COURAILLON-ROUETTE

N° d'entrée du versement : 60107

Date d'entrée du versement : 17/11/2023

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : immédiate

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : 22/01/2024

Présentation

Présentation du contenu du versement

Le 20 mai 2003, Maître Caroline COURAILLON-ROUETTE est nommée notaire à la résidence des Riceys, en remplacement de Maître Alain CARSENTI.

Le 22 novembre 2011, elle a versé aux Archives départementales de l'Aube une partie des minutes notariales de son étude jusqu'à 1930 (sous-série 2E108).

Le versement du 17 novembre 2023 regroupe les actes de 1931 à 1945.

Sources complémentaires aux Archives départementales de l'Aube

Études des Riceys : 2E49, 2E79, 2E80, 2E108

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. À ce titre, certains documents sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (art. 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le livre II du Code du patrimoine (art. L 213-2).

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 15 juillet 2008.

Les archives publiques sont communicables de plein droit (art. L. 213-1 du Code du Patrimoine). Cependant, des délais spéciaux - suivant le contenu du document - de 25, 50, 75 ou 100 ans à compter de la date du document, de 25 ans à compter de la date de décès de la personne ou de 120 ans à compter de la date de naissance de la personne sont prévus par l'article L. 213-2 du Code du Patrimoine. Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1^{er} janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

Conditions d'accès au fonds

En vertu de la loi sur les archives du 15 juillet 2008, reprise dans le Code du patrimoine (art. L 213-2), ces documents sont communicables immédiatement.

Plan de classement

<i>N° articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-48	Étude des Riceys.	1931-1945
1-48	Minutes notariales de M ^e GAUTHIER Henri Louis.	1931-1945

2 E 120 1 - 48 Versement de l'étude notariale de Maître Caroline COURAILLON-ROUETTE

1931 - 1945

2 E 120 1 - 48 Étude des Riceys

1931 - 1945

2 E 120 1 - 48 M^e GAUTHIER Henri Louis¹

1931 - 1945

2 E 120 1 Janvier à mars 1931.

1931 - 1931

2 E 120 2 Avril au 21 juin 1931.

1931 - 1931

2 E 120 3 22 juin à septembre 1931.

1931 - 1931

2 E 120 4 Octobre à décembre 1931.

1931 - 1931

2 E 120 5 Janvier à mars 1932.

1932 - 1932

2 E 120 6 Avril à juin 1932.

1932 - 1932

2 E 120 7 Juillet à octobre 1932.

1932 - 1932

2 E 120 8 Novembre 1932 à janvier 1933.

1932 - 1933

2 E 120 9 Février à avril 1933.

1933 - 1933

2 E 120 10 Mai à juillet 1933.

1933 - 1933

2 E 120 11 Août à décembre 1933.

1933 - 1933

2 E 120 12 Janvier à mars 1934.

1934 - 1934

2 E 120 13 Avril à juin 1934.

1934 - 1934

2 E 120 14 Juillet à octobre 1934.

1934 - 1934

2 E 120 15 Novembre 1934 à janvier 1935.

1934 – 1935

¹ En son absence, les actes ont été rédigés par M^e Fernand BLOYET.

2 E 120 16	Février à avril 1935.	1935 - 1935
2 E 120 17	Mai à août 1935.	1935 - 1935
2 E 120 18	Septembre à décembre 1935.	1935 - 1935
2 E 120 19	Janvier à mars 1936.	1936 - 1936
2 E 120 20	Avril à juin 1936.	1936 - 1936
2 E 120 21	Juillet à octobre 1936.	1936 - 1936
2 E 120 22	Novembre 1936 à février 1937.	1936 - 1937
2 E 120 23	Mars à juin 1937.	1937 - 1937
2 E 120 24	Juillet à novembre 1937.	1937 - 1937
2 E 120 25	Décembre 1937 à février 1938.	1937 - 1938
2 E 120 26	Mars à mai 1938.	1938 - 1938
2 E 120 27	Juin à septembre 1938.	1938 - 1938
2 E 120 28	Octobre 1938 à janvier 1939.	1938 - 1939
2 E 120 29	Février à mai 1939.	1939 - 1939
2 E 120 30	Juin à octobre 1939.	1939 - 1939
2 E 120 31	Novembre 1939 à mars 1940.	1939 - 1940
2 E 120 32	Avril à septembre 1940 ² .	1940 - 1940
2 E 120 33	Octobre 1940 à février 1941.	1940 - 1941
2 E 120 34	Mars à juin 1941.	1941 - 1941

² Le mois de juillet 1940 est manquant.

2 E 120 35	Juillet à novembre 1941.	1941 – 1941
2 E 120 36	Décembre 1941 à mars 1942.	1941 - 1942
2 E 120 37	Avril à juin 1942.	1942 - 1942
2 E 120 38	Juillet à septembre 1942.	1942 - 1942
2 E 120 39	Octobre à décembre 1942.	1942 - 1942
2 E 120 40	Janvier à mars 1943.	1943 - 1943
2 E 120 41	Avril à juillet 1943.	1943 - 1943
2 E 120 42	Août à novembre 1943.	1943 - 1943
2 E 120 43	Décembre 1943 à mars 1944.	1943 - 1944
2 E 120 44	Avril à juillet 1944.	1944 - 1944
2 E 120 45	Août 1944 au 15 janvier 1945.	1944 - 1945
2 E 120 46	16 janvier au 7 mai 1945.	1945 - 1945
2 E 120 47	8 mai à septembre 1945.	1945 - 1945
2 E 120 48	Octobre à décembre 1945.	1945 - 1945